



LES SCÈNES DE MUSIQUE ALTERNATIVES DU QUÉBEC

CONSULTATIONS PUBLIQUES - PROJET DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2030
PRÉSENTATION À LA COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

12 novembre 2024

QUI SOMMES-NOUS ?

Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (SMAQ) est un organisme à but non lucratif fondé en 2018. L'association représente les salles de spectacles indépendantes à travers le Québec, **incluant 15 sur l'île de Montréal**. Les membres des SMAQ sont très diversifiés en termes de modèles d'affaires, de sources de revenus et de direction artistique, **reflétant la richesse et la diversité du paysage culturel québécois**.

Le réseau présente la majorité des spectacles professionnels musicaux à travers la province **(+80%) !**



DES PILIERS DE L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL MONTRÉALAIS (1/2)



1. Diversité et accessibilité de l'offre culturelle

Les lieux de diffusion indépendants enrichissent la **diversité artistique** montréalaise, en donnant une voix aux **artistes émergents** et à des genres souvent négligés par les grandes institutions. Leur **programmation flexible** répond aux besoins d'une population de plus en plus **segmentée**, créant une culture **inclusive** et **accessible**.

2. Contribution à la cohésion sociale et au développement communautaire

En tant qu'espaces de rencontre et de **vie communautaire**, ces lieux créent des **liens sociaux** durables et encouragent l'**engagement citoyen**. Leur proximité avec les résidents permet de renforcer la **solidarité** et le **sentiment d'appartenance** au quartier, en cohérence avec les objectifs de cohésion sociale de la politique culturelle.

DES PILIERS DE L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL MONTRÉALAIS (2/2)



3. Laboratoire d'innovation artistique et de soutien aux talents émergents

Les lieux de diffusion indépendants sont des **incubateurs pour l'innovation artistique**, offrant aux artistes un espace pour **expérimenter** et se **rapprocher de leur public**. En soutenant les talents émergents, ils répondent à la demande d'un **public jeune** pour des **expériences immersives** et participatives.

4. Impacts économiques et touristiques

En attirant des visiteurs et en soutenant les **commerces locaux**, ces lieux jouent un rôle clé dans **l'économie de quartier** et **l'attractivité de Montréal**. Ils permettent aux artistes locaux de vivre de leur art et contribuent à renforcer l'image de Montréal comme une **destination culturelle de choix**.

TROIS MENACES EXISTENTIELLES TOUCHANT LES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS MONTRÉALAIS



1. Conformité réglementaire et complexité administrative

Les règlements de **zonage** et de **bruit, rigides** et souvent appliqués de manière **arbitraire**, compliquent les démarches administratives, freinant la gestion et la **viabilité** des lieux.

2. Pressions immobilières

Les **hausse de loyers** (jusqu'à **30%** !) et la **spéculation immobilière** menacent la stabilité des lieux de diffusion, limitant leur capacité à **investir** dans des aménagements essentiels et à rester **accessibles** pour la communauté.

3. Modèle de financement public inadapté

Les **critères** des subventions publiques ne correspondent **pas** aux réalités des lieux indépendants, limitant leur **accès aux soutiens nécessaires** pour maintenir une **programmation culturelle diversifiée** et abordable.





LES RECOMMANDATIONS DES SMAQ EN VUE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2030

RECOMMANDATION #1 : MODERNISATION DES NORMES EN MATIÈRE DE BRUIT

- Moderniser les normes de bruit en tenant compte des **réalités des quartiers mixtes et des activités culturelles**, à l'ensemble des arrondissements montréalais.
- Impliquer des **experts en acoustique** pour définir **des seuils de décibels clairs et mesurables** pour garantir un **cadre légal clair**.
- Renforcer les **moyens opérationnels et humains** pour assurer l'efficacité de cette réglementation, notamment en **augmentant** les effectifs en **spécialistes de l'acoustique** et en **techniciens en contrôle du bruit**.



RECOMMANDATION #2 : ADOPTER LE PRINCIPE DE L'AGENT DE CHANGEMENT

Le principe de l'agent de changement repose sur l'idée que l'entité qui introduit **une modification dans un environnement existant est responsable de s'adapter aux conditions en place.**

Par exemple :

- Si un **nouveau** bâtiment résidentiel est construit dans un quartier culturel, le **promoteur** doit prendre des mesures pour **atténuer les nuisances sonores** (insonorisation, fenêtres spécifiques) causées par les activités nocturnes déjà présentes.
- De la même manière, si un **lieu culturel** s'installe dans un quartier résidentiel, il doit prendre les dispositions nécessaires pour ne pas déranger les habitants existants.



RECOMMANDATION #3 : SOUTIEN À L'ACQUISITION ET AUX IMMOBILISATIONS CULTURELLES

- Établir un programme de **soutien aux immobilisations culturelles** pour les lieux de diffusion indépendants opérant comme des **OBNL**, similaire aux initiatives existantes pour les **ateliers d'artistes**.
- Permettre aux lieux de diffusion de **stabiliser** leur présence dans les quartiers en leur assurant des **fonds pour l'acquisition et l'entretien** de leurs installations.
- Contribuer à la **pérennité de la vocation culturelle** de ces lieux en limitant leur **exposition aux fluctuations du marché immobilier**.



RECOMMANDATION #4 : CRÉATION D'UN MODÈLE D'ACQUISITION COMMUNAUTAIRE

- Soutenir la création d'un **modèle d'acquisition communautaire** inspiré de l'initiative britannique *Music Venue Properties* pour sortir ces lieux du marché spéculatif.
- Établir un **fonds d'investissement communautaire** pour **financer l'acquisition** et la **gestion** des lieux de diffusion indépendants, les protégeant des hausses de loyers.
- Permettre une **gestion collective** des **ressources** et du **voisinage** pour réduire les **conflits** et assurer un **usage culturel** stable à long terme.



RECOMMANDATION #5 : FINANCEMENT D'IMPACT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- Mettre en place un **financement récurrent** pour des études d'impact économique, social et culturel des lieux de diffusion indépendants.
- Créer un **tableau de bord centralisé** avec des **indicateurs clés de performance** pour suivre les contributions des lieux de diffusion à l'économie et à la cohésion sociale de Montréal.
- Utiliser ces données pour informer les **décisions politiques** et adapter les **stratégies de soutien** aux besoins des lieux.



RECOMMANDATION #6 : PROJET PILOTE DE MÉDIATION POUR LES CONFLITS DE VOISINAGE

- Lancer un **projet pilote de médiation** pour gérer les conflits entre résidents et lieux de diffusion, inspiré de projets internationaux comme Fair.kiez (Allemagne) et l'AMUON (France).
- Mettre en place un **médiateur de quartier** pour favoriser une communication directe et constructive entre résidents et exploitants de lieux culturels.
- Organiser des **ateliers de sensibilisation** et un **suivi des plaintes** pour renforcer la cohabitation harmonieuse dans les quartiers animés.





LES SCÈNES DE MUSIQUE ALTERNATIVES DU QUÉBEC

CONSULTATIONS PUBLIQUES - PROJET DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2030

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE

12 novembre 2024